

04/02/17

Volume XV – Lettre 11

8 Chevath 5777



www.deborah-guitel.com

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

Est-il permis d'allumer la bouilloire électrique de Chabbath, juste avant Chabbath ?

Nous savons qu'il est interdit de placer une marmite contenant de la nourriture crue ou de l'eau non bouillie sur un feu **découvert**, juste avant *Chabbath*, à moins qu'il n'y ait, dans la marmite, un bon morceau de viande, dont on est sûr qu'il ne sera pas prêt pour le repas du soir. Dans la mesure où une bouilloire électrique ne s'apparente, ni à une *plata* (plaque électrique dite "de *Chabbath*" à chaleur constante), ni à un *blé'b* (plaque en métal posée sur une cuisinière électrique ou à gaz), elle est considérée comme un feu découvert. En conséquence, les *Sefardim* doivent faire bouillir l'eau entièrement avant *Chabbath*.¹

Cependant, selon certains *poskim* (décisionnaires),² l'eau ayant chauffé jusqu'à la température de "*yad soledeth bo*" (que la main repousse, environ 40-45°) est déjà considérée comme "entièrement cuite" et s'il ne reste pas assez de temps avant *Chabbath* pour l'amener à ébullition, il sera possible de l'utiliser.³ Les *Achkenazim* ont sur qui s'appuyer pour procéder de la sorte, mais *le'hat'hila* (a priori), ils doivent eux aussi faire bouillir entièrement l'eau avant *Chabbath*.⁴

Peut-on boire le thé si l'eau bouillante a été versée directement sur le sachet ?

Selon le *Michna Beroura*,⁵ verser directement de l'eau chaude de la bouilloire sur les sachets de thé enfreint un *issour* (interdit) de la *Torah*, car on considère que, ce faisant, le thé subit un processus de *bichoul* (cuisson) *Chabbath* et sa consommation en devient interdite.

Comment préparer de l'essence de thé avant Chabbath ?

La meilleure méthode consiste à préparer l'essence de thé avant *Chabbath* en plaçant un sachet ou des feuilles de thé dans une petite casserole d'eau que l'on laisse cuire sur le feu ou en versant de l'eau bouillante sur les feuilles de thé, tout en les remuant. Il suffit alors, pendant *Chabbath*, de verser de l'eau bouillante dans une tasse propre et d'y ajouter un peu de cette essence,⁶ qu'il ne sera pas nécessaire de conserver chaude pendant tout *Chabbath*.

Verser l'essence dans un kli cheni va la chauffer, n'est ce pas un bichoul (cuisson) ?

Il ne s'agit pas d'un *bichoul* puisque l'essence de thé a été cuite avant *Chabbath* et selon le *Michna Beroura*, un liquide **cuit** peut être réchauffé dans un *kli cheni* (ustensile dans lequel le contenu du *kli richon* qui va sur le feu, a été versé).⁷

Comment boire du thé Chabbath, si l'on a oublié de préparer l'essence à l'avance ?

Il n'existe que trois possibilités :

- 1°) En emprunter ou se faire inviter chez un voisin.
- 2°) S'appuyer sur les *poskim* (décisionnaires) qui pensent que "*ein bichoul bekli chlichy*" (la cuisson n'est pas possible dans un 3^{ème} ustensile, dans lequel l'eau n'arrive de la source de chaleur qu'après avoir transité par un autre ustensile froid),⁸ il sera alors permis de placer un sachet de thé dans un *kli chlichy*, c'est à dire que l'eau versée de la bouilloire dans une première tasse sera transvasée dans une seconde dans laquelle on pourra infuser le sachet de thé.
- 3°) Se passer de thé ce *Chabbath* là. En effet, de nombreux *poskim* considèrent qu'un aliment qui cuit facilement ne peut pas être placé dans un *kli chlichy* ou dans n'importe quel *kéli* (ustensile) qui atteint la température de "*yad soledeth bo*".

En résumé: les solutions 1 & 3 sont préférables et il faudra demander à son Rav s'il permet la 2^{ème}.

[1] D'après *siman* 253:1

[2] *Iggroth Moché Ora'h 'Hayim* IV *siman* 74-1

[3] Interprétation du '*Hazon Ich* sur le *Roch* cité par *Rama* 253:1

[4] Basé sur l'interprétation du *Biour Hala'ha* sur le *Roch* cité par *Rama* 253:1 et qui s'oppose au *pchath* du '*Hazon Ich*

[5] *Siman* 318:39

[6] Le *Chaar Hatsioun* ajoute une '*houmra* à cause de la coloration disant qu'il est préférable de verser d'abord l'essence dans le *kli chlichy* puis d'y ajouter l'eau chaude. Toutefois, selon *Rav Azriel Auerbach chlita*, cette '*houmra* n'est pas nécessaire.

[7] *Michna Beroura siman* 318:23,39

[8] Le 3^{ème} récipient (*kli chlichy*) ne peut pas cuire. Voir *Iggroth Moché Ora'h 'Hayim* IV *siman* 74-15

Abraham notre père subit dix épreuves et les a toutes surmontées afin que soit connu combien notre ancêtre Abraham de mémoire bénie était aimé [de Dieu].

Dans toute la littérature juive, les Sages font fréquemment référence aux dix épreuves d'Abraham. Par elles, Abraham reçut le statut spécial de serviteur de D-ieu et de géniteur du peuple juif. L'identification de ces dix épreuves n'est pourtant pas tout à fait univoque. Beaucoup, bien sûr, sont clairement explicitées dans l'Écriture, comme l'exil d'Abraham de sa patrie pour émigrer vers la Terre d'Israël ou son acceptation de sacrifier son fils bien-aimé Isaac. D'autres varient en fonction des commentateurs. En combinant les opinions de Maimonide et de *Rabbénou Yona* dans leurs commentaires sur notre *michna*, nous arrivons à un total de 11 épreuves que nous listons ci-dessous en soulignant celles qui sont sujettes à discussion.

- 1) Nimrod le fit jeter dans une fournaise ardente pour s'être opposé à l'idolâtrie de son temps (*Rabbénou Yona* seulement).
- 2) Abraham, sur ordre de D-ieu, quitta sa famille et sa patrie pour la terre d'Israël (Genèse 12: 1).
- 3) Abraham fut forcé à l'exil en Égypte peu de temps après son arrivée en terre d'Israël en raison de la famine (*ibid.* Verset 10), bien que D-ieu lui ait promis des bénédictions pour être allé en Israël. *Rabbénou Yona* explique qu'Abraham malgré les nombreuses difficultés, n'en eut aucun ressentiment envers D-ieu, même dans son cœur.
- 4) L'enlèvement de Sarah par Pharaon (*ibid.*, V. 15).
- 5) La guerre d'Abraham contre «les quatre rois» (Genèse 14). Abraham et ses disciples durent combattre les armées les plus puissantes de l'époque pour sauver son neveu Lot, pour la gloire de D-ieu.
- 6) Abraham prit Agar, servante de Sarah, comme concubine lorsqu'il désespéra d'avoir une descendance avec Sarah (16: 1-3) (Maimonide seulement).
- 7) La circoncision qu'il pratiqua sur lui-même, en dépit de son âge avancé (Ch. 17).
- 8) L'enlèvement de Sarah par Avimelech (20: 2).
- 9) Le renvoi par Abraham d'Agar et d'Ismaël de sa maison sur l'insistance de Sarah et avec l'accord de D-ieu (21: 9-14). Comme l'atteste la *Torah*, cet incident fut terriblement accablant pour Abraham, en partie parce qu'il dû se séparer de son fils aîné, en partie à cause de ses agissements et de la mauvaise influence qu'il aurait pu exercer sur Isaac. (Maimonide considère les bannissements d'Agar et d'Ismaël comme deux épreuves distinctes.)
- 10) La ligature et le quasi sacrifice d'Isaac sur le Mont Moriah (22: 1-19).
- 11) L'achat par Abraham d'un lieu de sépulture pour Sarah (ch. 23). Bien que D-ieu lui ait promis à plusieurs reprises la terre d'Israël, Abraham dut malgré tout dépenser une somme exorbitante pour l'achat d'un lieu où enterrer son épouse (*Rabbénou Yona* seulement).

Il est intéressant de relever le fil conducteur traversant plusieurs des épreuves d'Abraham. En fait, le plus important de chaque épreuve n'était pas tant la contrainte physique telle que le voyage en Egypte ou pécuniaire, l'achat d'une parcelle pour la sépulture, mais le sentiment que ce qu'Abraham avait à faire allait à l'encontre de tout ce que D-ieu lui avait promis et de ce qu'il pensait devoir faire en tant que serviteur de confiance de D-ieu. Abraham et Sarah consacrèrent leur vie et leur être au dévoilement de la réalité de D-ieu à l'humanité. D-ieu leur avait promis tour à tour le succès, la reconnaissance, une descendance et la terre d'Israël et pourtant, aucune de ces bénédictions ne se réalisa rapidement voire de leur vivant.

à suivre

A la mémoire de Morde'haï Abraham *ben* Fredj 'Haïm GHOZLAND (1^{er} *Chevath* 5776),
de Galith 'Haya *bath* 'Hanna ELHARRAR (6 *Chevath* 5761)
& de Ra'hel BOUSKILA *bath* Chaloum Baka ALLOUCHE (7 *Chevath* 5775)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL Tel 01.74.50.68.88

E-mail: deborah-guitel@sfr.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter *Chabbath* et ne pas jeter, mais déposer dans une *Gueniza*